Certifié conforme à l'original

Th. Fuhs, gérant



RÉSULTAT

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	92.320	92.439	(119)	0%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	12.010	2.913	9.097	312%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	104.329	95.351	8.978	9%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	23.337	20.423	2.914	14%
Impôts, taxes et versements assimilés	596	523	73	14%
Rémunérations du personnel	43.024	38.121	4.903	13%
Charges sociales	15.061	13.368	1.693	13%
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions	9.349	12.005	(2.656)	-22%
Autres charges	4	11	(7)	-63%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	91.371	84.451	6.919	8%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12.959	10.900	2.059	19%
Produits financiers (III)				
Produits exceptionnels (IV)				
Charges financières (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
Impôts sur les bénéfices (VII)	1.944	1.635	309	19%
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)	11.015	9.265	1.750	19%

Certifié conforme à l'original

Th. Fuhs, gérant

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	653	653		
Immobilisations corporelles	2.028		2.028	
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2.682	653	2.028	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	14.237		14.237	18.102
Autres créances	385		385	381
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	41.059		41.059	33.501
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	55.680		55.680	51.985
CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	58.362	653	57.709	51.985

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10.000	10.000
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	1.000	1.000
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	94	79
Résultat de l'exercice	11.015	9.265
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	22.109	20.344
PROVISIONS (II)	9.349	12.005
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	2.344	2.318
Autres		
TOTAL DETTES (III)	2.344	2.318
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + II + IVI)	57.709	51.985

Certifié conforme à l'original

Thierry Fuhs, gérant

ABENAKI CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros
10, rue Aristide Bruant 75018 Paris
R.C.S. Paris 419 027 305

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2024

Le 14 mars 2024, à 17 heures

Au siège de la société, le gérant préside la réunion et constate que tous les associés sont présents pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : examen et approbation des comptes annuels ; quitus au gérant.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Pouvoirs

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donne quitus à la Gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un montant total à disposition de l'Assemblée de 11.108,73 € se décomposant ainsi :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023	11.015
Report à nouveau	94
Réserves distribuables	
Total	**11.109**

La collectivité des associés approuve la distribution d'un dividende de 22,20 € par part, versé dans le mois de la présente assemblée, le reliquat étant affecté en report à nouveau. Les dividendes ouvrent droit aux abattements dont bénéficient les personnes physiques ou donnent lieu au choix au prélèvement forfaitaire unique institué par la Loi de finances 2019.

Le report à nouveau évolue ainsi :

Report à nouveau au 01/01/2023	**94,05**
Résultat 2023	11.014,68
Distribution de dividendes	-11.100,00
Réserve légale	-
Report à nouveau au 31/12/2023	**8,73**

Conformément à la Loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2022	9.250	9.250
2021	5.800	5.800
2020	5.700	5.700

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

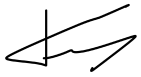
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et visé par un des associés présents à l'assemblée.

Th. Fuhs P. Kermarrec

Certifié conforme à l'original



Th. Fuhs, gérant

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	653			653
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	653			653
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		2.028		2.028
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		2.028		2.028
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	653	2.028		2.682

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		653			653
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		653			653
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		653			653

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	12.005	9.349	12.005	9.349
TOTAL GÉNÉRAL	12.005	9.349	12.005	9.349

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	14.622	14.622	
Charges constatées d'avance			
TOTAL CRÉANCES	14.622	14.622	

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	2.344	2.344		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	2.344	2.344		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.344
Dettes fiscales et sociales	13.597
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	15.941

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	385
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	385